

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 2 avril 2021

Influenza aviaire : Levée de la zone de contrôle temporaire mise en place sur la commune de Sélestat suite à un cas d'influenza aviaire dans la faune sauvage

Suite à un cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 confirmé le 19 mars 2021 sur un cygne trouvé mort sur la commune de Sélestat, une zone de contrôle temporaire d'un rayon de 5km autour du lieu de découverte du cadavre de cygne avait été mise en place afin de prévenir tout risque de diffusion de la maladie.

Elle comprenait une partie des territoires des communes suivantes :

BALDENHEIM - CHATENOIS - HEIDOLSHEIM - KINTZHEIM – MUSSIG - MUTTERSOLTZ - OHNENHEIM
- ORSCHWILLER – SCHERWILLER – SELESTAT

Compte-tenu de l'absence de détection de nouveaux cas d'Influenza aviaire dans la faune sauvage et dans les élevages, ainsi que des conclusions favorables des visites sanitaires diligentées par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) dans cette zone réglementée, la zone de contrôle temporaire établie autour de ce cygne est levée à compter du 2 avril 2021.

La préfecture du Bas-Rhin rappelle que la mobilisation de tous les acteurs demeure essentielle. Les mesures de biosécurité et la claustration des oiseaux doivent être appliquées de façon rigoureuse.

Contact presse

Bruno Iossif
Tél : 07 72 34 91 14
Mél : bruno.iossif@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
 @PrefetGrandEstBasRhin
 @Prefet67